



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 51

23 décembre 1970

LA VISITE DE M. SHARP EN EUROPE

Au cours de sa récente visite en Europe, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a eu des entretiens avec les chefs des Gouvernements de Grande-Bretagne, de Belgique et des Pays-Bas ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires de la Communauté économique européenne; il a également participé à la Réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles.

Dans une déclaration à la Chambre des communes le 9 décembre, M. Sharp a donné le compte rendu de sa visite en ces termes:

...Les six nations qui forment aujourd'hui le Marché commun doivent bientôt devenir dix. Divers genres d'associations relient d'autres pays d'Europe à la Communauté. Des ententes préférentielles ont été conclues et d'autres le seront dans le cas d'un certain nombre de pays méditerranéens et de certains pays en voie de développement en Afrique.

L'atmosphère en Europe est empreinte de confiance et d'élan. Les horizons du Marché commun s'élargissent au moment où s'accroît la volonté de rendre plus profondes les relations entre les pays.

Depuis quelque temps le Gouvernement suit cette évolution avec la plus grande attention. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a récemment déposé à la Chambre un document qui fait prévoir les conséquences de ces événements pour le Canada, à la lumière des constatations que lui-même a faites lors de sa visite dans les capitales européennes. J'ai choisi comme but principal de mes entretiens bilatéraux avec les Gouvernements européens et avec la Communauté, la formulation de certaines des préoccupations que le Canada éprouve devant ces événements. La première a trait au bouleversement et aux modifications des échanges commerciaux du Canada qu'entraîne nécessairement l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Notre deuxième souci était de faire savoir à la Communauté et à ses membres que le Canada a l'intention de retirer de plus grands avantages de la CEE élargie en tant que marché d'importance majeure, non seulement pour nos matières premières et produits semi-ouvrés, mais aussi pour les produits finis de nos industries secondaires. En troisième lieu, j'ai cherché à bien faire ressortir, dans mes conversations, les dangers politiques et économiques inhérents à toute tendance vers la polarisation du commerce entre les États-Unis et la Communauté européenne.

On se souviendra que la formation de la Communauté économique européenne s'est accompagnée de la négociation Kennedy. A cette époque, l'Europe et le monde ont avancé ensemble dans la marche la plus impressionnante vers une plus grande liberté du commerce. Il reste peu d'indices aujourd'hui de l'harmonie de ces rapports, il y a même des indices du contraire.

Mes entretiens en Europe ont été une conséquence logique des réunions que nous avons eues à Ottawa il y a deux semaines avec des membres des échelons supérieurs de l'administration américaine, sous la direction du secrétaire Rogers. Des raisonnements identiques ont été tenus aux représentants des États-Unis ici à Ottawa, au Gouvernement britannique à

SOMMAIRE

La visite de M. Sharp en Europe	1
Une invention récente: le "bain d'air"	3
Le cas des "visiteurs-immigrants"	3
Subvention pour la planification familiale ..	4
Bourses d'études de la SCHL	4
Le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles	5
Manic 3, nouveau géant de l'Hydro-Québec	5
Un "grain de sel"	5

**** VOEUX DE JOYEUX NOËL ET D'HEUREUSE ANNÉE À TOUS NOS LECTEURS ****

Londres, et aux autres représentant gouvernementaux avec lesquels je me suis entretenu en Europe.

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

Le moment de ma visite en Europe a été déterminé par la réunion ministérielle de l'OTAN en décembre. Dans la déclaration que j'y ai faite, j'ai dit que les événements de l'année écoulée indiquaient que nous avions atteint un tournant dans les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe. L'affrontement stérile qui a caractérisé ces relations depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale commence à céder le pas à un effort réel en vue d'arriver à résoudre maints problèmes épineux que pose la division de l'Europe. Des négociations synchronisées avec l'Union soviétique se déroulent actuellement sur une grande échelle.

Les traités conclus par la République fédérale allemande avec l'Union soviétique et la Pologne constituent un progrès certain. Ce sont des événements historiques qui pourraient concourir à un degré appréciable à assainir la situation en Europe centrale. La reprise des pourparlers inter-allemands permet aussi de nouveaux espoirs, même si ces pourparlers sont hérissés de difficultés. La question demeure, cependant, de savoir si les traités de Moscou et de Varsovie, qui ne sont pas encore ratifiés, constituent à eux seuls des progrès suffisants pour justifier la tenue d'une Conférence générale sur la sécurité en Europe.

Presque tout le monde s'est accordé à dire que les progrès accomplis jusqu'à présent étaient insuffisants, surtout parce que l'on n'était pas encore parvenu à un règlement satisfaisant de la question de Berlin. Le Canada partage cette opinion mais, dans mon intervention, j'ai dit que l'Alliance ne doit pas envisager l'idée d'une Conférence de façon négative. J'ai proposé que notre communiqué constate l'utilité des négociations actuellement en cours, indique notre



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp (à droite) s'entretient avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Edward Heath, au 10, rue Downing, à Londres.

satisfaction devant les progrès qui ont été accomplis et exprime notre espoir que d'autres seront bientôt réalisés.

Vous remarquerez que dans le communiqué, les gouvernements membres ont confirmé qu'ils étaient prêts, dès que les entretiens au sujet de Berlin arriveront à des résultats satisfaisants et, dans la mesure où d'autres pourparlers présentement en cours donneront satisfaction, à participer à des négociations multilatérales visant à arrêter la date à laquelle il serait possible de convoquer une conférence ou une série de conférences sur la sécurité et la coopération en Europe.

La question des réductions équilibrées et mutuelles des Forces, qui est une de celles que l'OTAN s'efforce activement de résoudre depuis quelques années, présente un intérêt tout particulier pour le Canada. A Bruxelles, les ministres de l'OTAN ont renouvelé aux États intéressés l'invitation qu'ils leur avaient déjà faite de tenir des entretiens sur l'à-propos d'entamer des négociations sur la réduction des Forces, et ils se sont montrés prêts à examiner, à l'intérieur de ce cadre, les différents aspects de la question, notamment l'idée de réduction des Forces étrangères qui avait été avancée officiellement, l'été dernier, par les pays membres du Pacte de Varsovie.

Au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères, j'ai exprimé la satisfaction du Canada devant les résultats du colloque organisé par l'OTAN concernant les épanchements de pétrole, colloque qui recommandait aux gouvernements de travailler par l'intermédiaire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, à éliminer d'ici 1975, si possible, tous déversements intentionnels de pétrole dans les mers, ainsi qu'à minimiser les épanchements accidentels. Ceci pourrait mettre fin à l'une des causes de la pollution marine, du fait, notamment, que l'entreprise intéresse des pays représentant une forte proportion des transporteurs de pétrole du monde. C'est là un exemple parfait de l'aptitude de l'OTAN à contribuer de façon pratique à l'élaboration de solutions aux problèmes qui préoccupent actuellement ses membres.

Pour ce qui est de la défense, la discussion a permis de placer les rôles respectifs de l'Amérique du Nord et de l'Europe au sein de l'Alliance sur une base plus équitable et d'assurer qu'au cours des négociations qui vont avoir lieu, l'Alliance pourra agir en toute confiance.

ENTRETIENS AVEC DES PERSONNALITÉS EUROPÉENNES

En ce qui concerne mes entretiens bilatéraux avec les personnalités européennes, j'ai été frappé par leur détermination d'aller de l'avant vers l'intégration. J'ai déjà parlé d'élargissement. Des discussions sont en cours au sujet d'une union économique et monétaire et, peut-être plus tard, d'une politique étrangère commune. Ces préoccupations intérieures ont fait passer au second rang les problèmes que

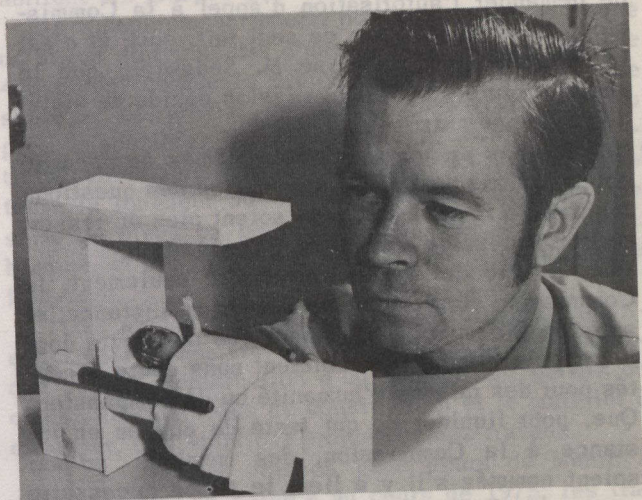
UNE INVENTION RÉCENTE: LE "BAIN D'AIR"

Un chimiste du Conseil de recherches pour la défense, d'Ottawa, a inventé récemment un appareil du nom de "bain d'air". Ce nouvel appareil pourra être utilisé quand il sera essentiel qu'un courant d'air pur circule autour d'un objet ou au cours d'un travail quelconque. L'invention découle de recherches entreprises sur les piles à combustible et promet d'être très utile dans les salles d'opération des hôpitaux, dans l'assemblage de pièces micro-électroniques, pour l'emballage d'aliments-minute et pour une foule d'autres travaux qui nécessitent des mesures spéciales de prévention contre la contamination.

M. Ernest E. Criddle, du Conseil de recherches pour la défense, à Ottawa, explique que le "bain d'air" fournit un flot continu d'air pur qui circule autour et aux environs d'un endroit où un travail propre s'effectue, comme une table d'opération ou un banc de montage. L'air épuré est fourni par un souffleur et par un épurateur d'air qui filtre les corpuscules avec une très grande efficacité. Ce flot d'air réduit les dangers de contamination provenant, par exemple, de l'être humain, et qui pourraient atteindre et affecter un secteur immédiat de travail. Il permet en outre de chasser complètement les odeurs ou autres matières contaminantes qui s'échapperaient d'un travail en cours. Puisque cet appareil offre la meilleure protection dans le secteur immédiat de travail, les frais à déboursier pour atteindre de telles conditions de propreté dans une pièce devraient être sensiblement moindres que maintenant. M. Criddle nous fait remarquer qu'il peut en coûter jusqu'à \$16,000 pour purifier l'air de certaines pièces alors qu'un bain d'air peut offrir la même protection pour le secteur immédiat de travail et améliorer les conditions dans le reste de la pièce en question pour un montant variant entre \$500 et \$2,000.

FONCTIONNEMENT

Le "bain d'air" pousse l'air épuré à travers les parois de deux petits tuyaux poreux placés du côté opposé du secteur immédiat de travail, soit un micro-



M. Ernest E. Criddle, chimiste du Conseil de recherches pour la défense, d'Ottawa, fait la démonstration dans un hôpital de sa récente invention, le "bain d'air".

scope ou une table d'opération. L'air filtré baigne doucement le travail en cours et se répand plus loin. On peut aussi régler à volonté la vitesse et le débit du courant d'air selon les besoins.

Vu la possibilité de fabriquer l'appareil de façon à ce qu'il soit petit et flexible, on prévoit qu'il offrira moins d'inconvénients à ceux qui auront à s'en servir que s'il s'agissait de pièces stérilisées selon la méthode courante. En plus d'assurer une plus grande efficacité dans les secteurs de travail immédiats, cet appareil offre une protection immédiate quelques secondes seulement après avoir été mis en marche.

La mise au point de cet appareil est survenue à la suite de travaux de recherches entrepris par M. Criddle en électrocatalyse, en particulier sur les batteries et les piles à combustible. On eut vite fait d'en constater l'application possible en médecine et en électronique, et la Société canadienne des brevets et d'exploitation, limitée est responsable des droits de propriété.

LE CAS DES "VISITEURS-IMMIGRANTS"

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Otto E. Lang, a déposé à la Chambre des communes le rapport d'une enquête faite par M. Joseph Sedgwick, C.R., sur les problèmes créés par le nombre considérable de visiteurs et de non-immigrants qui, se trouvant déjà au Canada, font une demande de résidence permanente.

Autorité reconnue dans le domaine des libertés civiles M. Sedgwick recommande l'adoption de certaines mesures législatives de nature à "réduire sensiblement" le recours légal des personnes qui se présentent comme visiteurs et demandent le statut d'im-

migrant reçu, pendant leur séjour au Canada. Ces recommandations entraîneraient des amendements à la Loi et aux Règlements sur l'immigration ainsi qu'à la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration.

Voici un résumé des recommandations:

- 1) Que les immigrants présentant une demande au Canada pour obtenir le statut d'immigrant reçu, ne devraient jouir d'aucun droit absolu, excepté celui d'une enquête menée par l'enquêteur spécial, avec un droit d'appel devant la Commission d'appel de l'immigration, sur autorisation de cette Commission seulement, autorisation qui ne serait accordée que dans des cas très spéciaux.

- 2) Que pour les requérants au Canada qui réclament l'asile politique, il faut, soit leur accorder le droit de demander l'autorisation d'appel à la Commission, en se fondant sur ce seul fait, soit, et c'est la solution que préconise M. Sedgwick, que le ministre plutôt que la Commission décide du statut de ces requérants.
- 3) Que les cas présentant des problèmes de sécurité soient soumis au Comité de révision des questions relatives à la sécurité et ne soient plus du ressort de la Commission d'appel de l'immigration.
- 4) Que, à titre de mesure temporaire seulement, la Commission étudie tous les appels en instance, et autorise à demeurer au Canada les appelants dont les appels, à son avis, seraient sans doute acceptés pour des raisons d'humanité ou de compassion.
- 5) Que, pour liquider ce qui reste de causes en instance à la Commission, des membres *ad hoc* soient nommés s'il y a lieu, le temps nécessaire pour mettre à jour les travaux de la Commission.

ABUS DES RÈGLEMENTS

La nomination de M. Sedgwick faisait suite à une enquête en cours faite par le ministère, qui prouve que de graves problèmes sont nés d'abus d'une clause des Règlements de 1967 de l'immigration qui permet à ceux qui visitent le Canada de changer leur statut en celui d'immigrants.

D'après Monsieur Sedgwick, un nombre croissant de personnes, s'attendant de demeurer au Canada, y viennent comme visiteurs en vue d'éviter l'examen normal qu'elles doivent subir avant de quitter leur pays d'origine.

Le nombre de demandes provenant de visiteurs au Canada est passé de 28,000 en 1968 à 42,000 en 1969. Quelque 77 p. 100 de ces demandes sont acceptables et ne causent aucune difficulté. "Le problème aigu, poursuit M. Sedgwick, est celui des autres candidats qui ne sont pas admissibles et qui veulent épuiser tous les recours légaux avant de quitter le pays."

Une telle situation engendre de sérieux retards, autant dans l'étude des demandes déposées au Canada que dans l'audition des causes devant la Commission d'appel de l'immigration. L'intervalle qui s'écoule entre une ordonnance d'expulsion et l'audition d'un appel, maintenant de 18 mois, devient de plus en plus prolongé, et plusieurs ont, à ce titre, gain de cause devant la Commission d'appel de l'immigration du simple fait que ces requérants sont désormais "enracinés" dans la vie canadienne.

SUBVENTION POUR LA PLANIFICATION FAMILIALE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que l'Agence canadienne de développement international fournirait, au cours des deux prochaines années, une assistance totale de \$4,250,000 (É.-U.) à deux agences internationales qui s'occupent, dans les pays en voie de

développement, des problèmes de planification démographique et familiale.

L'ACDI fournira une somme de 3 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (1 million en 1970-1971 et 2 millions en 1971-1972). Ce fonds, qui est administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, a été créé en 1969 pour permettre aux organismes des Nations Unies de répondre de façon concertée aux demandes d'assistance des pays du tiers monde relatives à leurs programmes de planification démographique et familiale.

Une somme de \$1,250,000 (\$500,000 en 1970-1971 et \$750,000 en 1971-1972) sera mise par l'ACDI à la disposition de la Fédération internationale pour le contrôle des naissances. Il s'agit d'une agence internationale autonome composée d'associations pour la planification familiale dans 55 pays, dont le Canada. Son but est d'encourager l'utilisation des méthodes de planning familial à travers le monde. La Fédération fournit une assistance économique et technique à des organismes privés bénévoles intéressés au planning familial et à des institutions professionnelles compétentes dans 71 pays.

Le Gouvernement du Canada a récemment autorisé l'ACDI à assister les pays du tiers monde dans leurs efforts de planification démographique et familiale, et l'on met présentement sur pied un programme équilibré d'aide dans ces domaines. Ce programme comprendra des contributions à des organisations multilatérales (gouvernementales et privées), un appui à diverses organisations intéressées à des travaux de recherche, et une assistance en réponse à des demandes précises des pays du tiers monde dans le cadre de notre programme d'aide bilatérale. Les présentes contributions marquent une étape importante de la mise en oeuvre du volet multilatéral de ce programme de l'ACDI.

BOURSES D'ÉTUDES DE LA SCHL

Le ministre chargé du logement, M. Robert Andras, a annoncé récemment le programme annuel de bourses d'études supérieures de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'année 1971-1972. Ce programme représente la somme de \$925,000 répartie en 200 bourses.

Cent vingt-cinq nouvelles bourses sont offertes aux étudiants diplômés qui veulent obtenir une maîtrise ou un doctorat dans les diverses disciplines touchant les affaires urbaines, y compris le plan des services d'une collectivité, l'architecture des villes et l'habitation. De ce nombre, 100 bourses serviront à des études dans des universités du Canada et 25 à des études à l'étranger. La bourse est de \$3,000 pour l'obtention d'une maîtrise et de \$4,000 pour l'obtention d'un doctorat. En outre, les frais de scolarité sont remboursés et une somme supplémentaire de \$500 est allouée pour chaque enfant à la charge d'un boursier. La SCHL prévoit le renouvellement de 75 bourses pour des études déjà commencées.

LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

Les nouvelles normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles entreront en vigueur le 1er janvier 1971. Ces normes de sécurité font partie du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles qui a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du 25 novembre.

Ce Règlement a d'abord paru sous forme de propositions publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 22 août, avec le Règlement concernant les motos-neige qui figurait dans le numéro du 19 septembre. Les fabricants, concessionnaires, importateurs et autres intéressés ont eu la possibilité de donner leur avis sur les propositions. Les rapports ont été examinés avec soin et, dans certains cas, les propositions originales ont été modifiées par souci de clarté.

Le Règlement de sécurité comprend 29 normes concernant la conception et les performances de voitures, camions, autocars, motocyclettes et remorques, cinq normes limitant l'échappement des gaz brûlés des véhicules automobiles et dix normes s'appliquant aux motos-neige. Ce règlement fera l'objet de révisions constantes, et les suppléments ou modifications seront insérés de façon à le garder à jour et adapté aux progrès techniques. Les normes de sécurité ayant trait aux tracteurs et véhicules de ce genre sont actuellement à l'étude.

LA MARQUE DE SÉCURITÉ

En vertu de ce Règlement, tous les fabricants ou concessionnaires canadiens de véhicules à moteur doivent apposer la marque de sécurité nationale sur tout véhicule classé construit après la date de la proclamation de ce Règlement. Doit également figurer une étiquette qui certifie que le véhicule est conforme à toutes les normes fédérales applicables à la sécurité des véhicules automobiles. Les véhicules importés à des fins commerciales doivent également avoir cette étiquette de conformité.

Les personnes résidant au Canada qui importent des véhicules destinés à leur usage personnel doivent observer la Loi et le Règlement. Toutefois, seuls les véhicules fabriqués après la date de proclamation de la Loi et du Règlement doivent être conformes à toutes les normes de sécurité.

MANIC 3, NOUVEAU GÉANT DE L'HYDRO-QUÉBEC*

A 75 milles en aval de Manic 5, sur la rivière Manicouagan, l'Hydro-Québec a commencé cette année la construction de la centrale Manic 3, qui aura une puissance de 1,176,000 kilowatts.

Les caractéristiques principales de Manic 3 sont un barrage principal en terre, d'un volume de 11 millions de verges cubes, long de 1,280 pieds et haut de 353 pieds, un barrage-poids en béton (500,000 verges cubes) dans lequel sont intégrés un déversoir

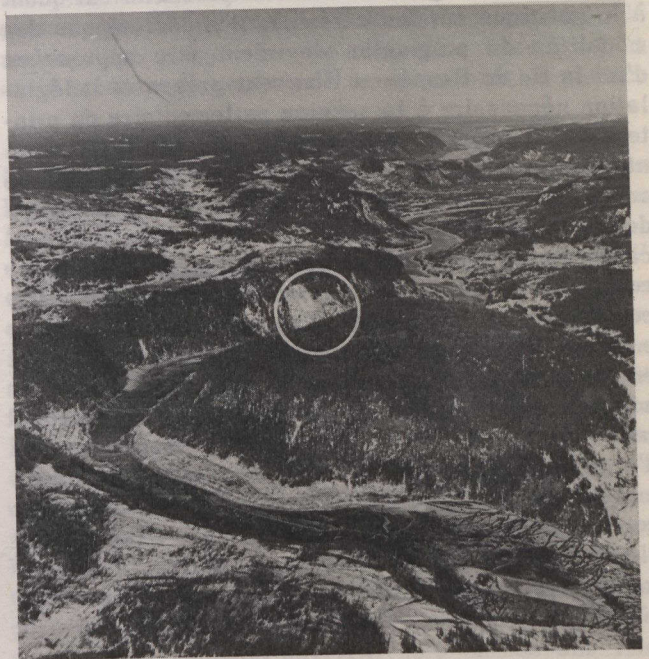
et les prises d'eau, et enfin une centrale souterraine abritant six groupes générateurs.

A l'emplacement choisi pour le barrage se trouve un sillon alluvionnaire d'une profondeur maximale de 400 pieds; comme la profondeur de cette masse de sable et de gravier en rendait l'excavation à peu près impossible, l'Hydro-Québec a décidé de construire un double mur d'étanchéité s'étendant sous toute la longueur du barrage; ce mur comprend une série de pieux en béton, formant mur, au centre du barrage, et des panneaux de béton de chaque côté de l'ouvrage.

Des études de simulation sur ordinateur, appliquées pour la première fois de façon aussi systématique pour la construction d'un barrage ont permis de choisir les méthodes de construction et le matériel à employer, et d'établir le programme des travaux.

Les premiers groupes générateurs de Manic 3 doivent entrer en service au cours de 1975; les travaux doivent être terminés en 1976.

**(Cinquième article sur les barrages hydro-électriques du Canada)*



Le cercle indique l'emplacement du barrage principal de Manic 3.

UN "GRAIN DE SEL"

Le ministre de tutelle de la Commission canadienne de blé, M. Otto E. Lang, a déclaré à l'assemblée annuelle du Syndicat du blé de l'Alberta que l'amélioration des marchés, cette année, reflète une tendance cyclique du commerce des céréales dans le monde. "L'accroissement de nos ventes ne signifie pas que nous avons solutionné tous nos problèmes de commercialisation, a-t-il dit, cela démontre plutôt la grande fragilité du marché des exportations de

céréales. Nous pouvons nous attendre à l'avenir à des fluctuations encore plus prononcées des exportations canadiennes à mesure que nous nous implantons sur de nouveaux marchés."

M. Lang a mis les producteurs en garde contre un relâchement de la planification de leur production. "Il ne faudrait pas croire que nos récentes ventes d'importance signalent le retour aux ensemencements illimités. Je crois qu'à la fin de la campagne agricole en cours, il nous restera encore en main environ 650 millions de boisseaux de blé. Pour obtenir un meilleur rendement de notre réseau d'élevateurs, il faudrait garder environ 400 millions de boisseaux de blé sur les fermes. Selon les indices actuels, des emblavures de plus de 20 millions d'acres de blé l'an prochain ne feraient qu'augmenter cet excédent. Si nous réussissons à accroître nos ventes l'an prochain, les 650 millions de boisseaux en main au début de la campagne agricole suffiront amplement à remplir les commandes", a ajouté le ministre.

M. Lang a fait allusion aux recommandations que les organismes agricoles étudient présentement quant à la politique sur les céréales. Il a déclaré que des modalités du programme devraient être approuvées d'ici la fin de l'année si l'on veut présenter la législation nécessaire à la session parlementaire du printemps. "Il importe, a dit le ministre, que le Plan de stabilisation soit en vigueur au cours de la présente campagne agricole afin de permettre aux agriculteurs de traverser une période qui s'avère encore très précaire. Les stocks de blé gardés dans les entrepôts commerciaux ont servi en grande partie à remplir les commandes accrues de blé. Les cultivateurs vendront environ 360 millions de boisseaux de blé cette année, en vertu du contingentement de huit boisseaux annoncé le printemps dernier. Les revenus supplémentaires de l'année seront surtout dérivés des ventes d'orge et de graine de colza. Malgré le marché favorable à ces récoltes, les cultivateurs seront encore à court d'argent sonnante cette année. Avec la mise en vigueur du Plan de stabilisation, les recettes globales en espèces atteindront la moyenne des cinq dernières années. Je prévois que le Plan devra contribuer une somme d'environ 100 millions de dollars.

Les cultivateurs requièrent cet argent le plus tôt possible et j'espère que nous pourrions mettre en oeuvre avant la fin de la campagne agricole en cours un plan qui sera jugé satisfaisant."

LA VISITE DE M. SHARP EN EUROPE

(Suite de la p. 2)

l'élargissement présente pour les pays tiers et pour des accords commerciaux multilatéraux.

J'ai néanmoins perçu un sentiment croissant des responsabilités plus lourdes qu'une communauté élargie devra endosser en raison même de sa dimension et de sa richesse, du fait qu'elle sera devenue l'entité commerciale la plus vaste du monde. J'ai également constaté qu'on est conscient qu'un affrontement entre des États-Unis protectionnistes et une Europe cherchant à consolider ses propres progrès économiques entraînerait une dangereuse détérioration des relations commerciales internationales.

VISITE PROBABLE DU PRÉSIDENT DE LA CEE

J'ai exprimé dans mes entretiens l'opinion favorable du Canada sur le mouvement tendant à raffermir l'unité européenne, tout en insistant sur le fait que l'élargissement de la Communauté économique européenne ne doit pas se faire, et n'a pas lieu de se faire, au détriment des pays tiers tels que le Canada. J'ai bien fait comprendre à mes collègues européens le besoin de renouer le dialogue entre la Communauté et l'Amérique du Nord pour éviter le danger très réel d'une confrontation commerciale appréhendée par des observateurs avertis de chaque côte de l'Atlantique. Je suis encouragé dans cette voie par le fait que Monsieur Malfatti, président de la Communauté économique européenne, a accepté mon invitation de venir au Canada au printemps.

J'ai attiré l'attention, à la réunion de l'OTAN, sur les répercussions qu'une telle confrontation peut avoir sur la solidarité des membres de l'Alliance, et j'ai suggéré que les Gouvernements faisant partie de l'OTAN devraient penser aux meilleurs moyens de collaborer à la poursuite du dialogue qui s'impose pour éviter les dangers que l'on redoute...